



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Benjamin

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Benjamin a adopté à la séance du 7 octobre le règlement no 451-24 « Règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et conclure des contrats au DG ».

QU'avis de motion du présent règlement a été donné en date du 9 septembre 2024;

QU'UN projet de règlement a été déposé et adopté en date du 9 septembre 2024;

QUE le règlement a été adopté en date du 7 octobre 2024;

QUE ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières de bureau.

QU'avis public a été affiché le 8 octobre 2024;

DONNÉ à Saint-Benjamin, ce 8 octobre 2024;

Laurence Chabot
Directrice générale et greffière-trés.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Laurence Chabot, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Benjamin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, **le 7 octobre 2024** entre 16h00 et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8 octobre 2024.

Laurence Chabot
Directrice générale et greffière-trés.